

N° 15823. CONVENTION (N° 142) CONCERNANT LE RÔLE DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLES DANS LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTIÈME SESSION, GENÈVE, 23 JUIN 1975¹

N° 17906. CONVENTION (N° 148) CONCERNANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS DUS À LA POLLUTION DE L'AIR, AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION, GENÈVE, 20 JUIN 1977²

N° 22345. CONVENTION (N° 155) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET LE MILIEU DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1981³

N° 23439. CONVENTION (N° 159) CONCERNANT LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 20 JUIN 1983⁴

RATIFICATIONS

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

1^{er} janvier 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1^{er} janvier 1993. Avec déclaration reconnaissant que la Slovaquie continue à être liée par les obligations découlant des Conventions susmentionnées, lesquelles avaient précédemment été déclarées applicables au territoire de la Slovaquie.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1050, p. 9; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans l'Index cumulatif n° 18, ainsi que l'annexe A des volumes 1102, 1126, 1130, 1133, 1136, 1138, 1141, 1143, 1147, 1211, 1216, 1242, 1258, 1275, 1301, 1317, 1323, 1348, 1349, 1372, 1380, 1401, 1409, 1428, 1434, 1436, 1527, 1552, 1681, 1686, 1695, 1714, 1722 et 1736.

² *Ibid.*, vol. 1141, p. 107, et annexe A des volumes 1145, 1147, 1153, 1172, 1182, 1197, 1198, 1211, 1216, 1236, 1242, 1263, 1284, 1317, 1348, 1391, 1397, 1405, 1428, 1492, 1505, 1509, 1512, 1516, 1562, 1681, 1686, 1714, 1722 et 1736.

³ *Ibid.*, vol. 1331, p. 279, et annexe A des volumes 1351, 1363, 1397, 1401, 1409, 1492, 1516, 1522, 1526, 1598, 1644, 1681, 1686 et 1736.

⁴ *Ibid.*, vol. 1401, p. 235, et annexe A des volumes 1405, 1434, 1441, 1445, 1464, 1492, 1498, 1509, 1512, 1514, 1526, 1530, 1539, 1547, 1552, 1556, 1566, 1567, 1573, 1579, 1598, 1644, 1650, 1653, 1663, 1681, 1686 et 1736.